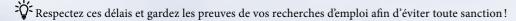


Recherchez un emploi sans attendre

Vous devez rechercher un emploi (2 à 3 candidatures par semaine) avant le premier jour de chômage, c'est-à-dire:

- > pour les contrats de travail de durée indéterminée : pendant le délai de congé ;
- > pour les contrats de travail de durée déterminée: durant les 3 derniers mois du contrat;
- > pour les contrats saisonniers : durant les 3 derniers mois du contrat ;
- > pour les missions temporaires : pendant les trois premiers mois de la mission. Si la mission se prolonge, interrompre les recherches et les reprendre dès réception du congé;
- > au terme d'une formation : dès la connaissance des résultats, si vous êtes à la recherche d'un emploi ;
- > dans les autres cas : durant les 3 derniers mois précédant votre inscription (par ex. en cas d'absence à l'étranger).



Dès votre inscription au chômage

A faire rapidement! Suite à votre inscription, afin de bien préparer votre premier entretien de conseil, vous devez :

- > dans les 5 jours ouvrables: transmettre votre curriculum vitae (CV) mis à jour à l'ORP;
- > dans les 5 jours ouvrables: suivre la formation obligatoire en ligne sur vos droits et devoirs sur www.orp-rav-fr.ch.



Vos délais personnels sont inscrits sur votre formulaire d'inscription remis par votre ORP.

Autres documents à fournir:

A l'ORP

Votre conseiller ORP vous contactera pour fixer un premier entretien.

Pour ce rendez-vous, veuillez apporter:

- > les copies de vos certificats, diplômes et attestations (études, travail, formation continue);
- > votre lettre de licenciement ou vos contrats et documents pour les missions temporaires;
- > les preuves de vos recherches d'emploi.



Pour toute question sur le **chômage** ou la **recherche d'emploi**, contactez votre ORP.

A la caisse de chômage

Pour recevoir vos indemnités, vous devez vous inscrire à la caisse de chômage publique ou privée de votre choix et lui remettre :

- > votre CV à jour;
- > une copie de l'inscription au chômage remise par votre ORP ou votre commune;
- > le formulaire «Demande d'indemnités de chômage» complété;
- > le dernier contrat de travail ou le(s)contrat(s) de mission des 2 dernières années;
- > si vous avez des enfants, le formulaire «Obligation d'entretien envers des enfants » complété;
- > une copie de la carte bancaire ou postale (le compte doit être ouvert à votre nom);
- > pour les personnes étrangères : une copie du permis de séjour.

Uniquement si vous avez cotisé à l'assurance-chômage:

- > les attestations des employeurs des 2 dernières années (1 formulaire par employeur);
- > les 12 dernières fiches de salaire;
- > la lettre de résiliation du contrat de travail.

Uniquement si vous n'avez pas cotisé à l'assurance-chômage:

- > si vous avez effectué des études : le diplôme d'études le plus élevé ;
- > une attestation de plus de 10 ans de domicile en Suisse.

D'autres documents peuvent être demandés en fonction des pièces remises.

La liste des caisses de chômage est disponible sous www.fr.ch à la page « Inscription au chômage ».



Pour toute question sur vos **indemnités** de chômage, contactez votre caisse de chômage.

Durant le chômage: vos droits et devoirs

Vos droits

- > Indemnité-chômage : le montant et la durée d'indemnisation dépendent de votre situation personnelle (salaire, enfant(s) à charge, etc.).
- > Conseils et accompagnement de l'ORP: vous serez suivi par un conseiller ORP pendant votre période de chômage. Il définit avec vous des objectifs et un plan d'actions personnalisé pour vous aider à retrouver un emploi.
- > Mesures du marché du travail: suivi de cours, de programmes d'emploi, etc. pour améliorer vos capacités à trouver un nouvel emploi.

Vos devoirs

Vous devez faire des efforts raisonnables pour éviter ou raccourcir votre période de chômage. Sinon votre droit aux indemnités risque d'être suspendu ou annulé.

- > Faites des recherches d'emploi de bonne qualité et en quantité suffisante (le nombre est défini par votre conseiller ORP).
- > Continuez impérativement vos recherches d'emploi lors d'un gain intermédiaire.
- > Transmettez votre formulaire «Preuves de recherches personnelles en vue de trouver un emploi» à votre ORP à la fin du mois, mais au plus tard le 5e jour du mois suivant.
- > Transmettez le formulaire «Indication de la personne assurée» à votre caisse de chômage à la fin de chaque mois.
- > Participez à tous les rendez-vous de l'ORP.
- > Postulez aux emplois proposés par votre conseiller ORP et acceptez tout emploi convenable.
- > Sovez joignable dans les 24 heures.
- > Signalez à l'ORP et à la caisse de chômage tous les changements vous concernant (déménagement, nouvel emploi, etc.).

En cas de maladie

- > Le versement de vos indemnités de chômage s'arrête dès le 31e jour de maladie ou le 45e jour cumulé. Pour éviter une perte de revenu, il est conseillé d'avoir une assurance perte de gain (APG).
- > L'Etat de Fribourg subventionne sous certaines conditions la prime APG (renseignements auprès de votre caisse de chômage).



Tous les détails sur vos droits et devoirs sont dans la formation en ligne sur www.orp-rav-fr.ch!

Services en ligne pour les demandeurs d'emploi

Depuis Job-Room.ch, le portail emploi des ORP, vous pouvez vous inscrire au chômage et :

- > Consulter avec cinq jours d'avance les postes vacants annoncés aux ORP.
- > Mettre à jour et envoyer votre dossier de candidature directement à l'ORP.
- > Envoyer chaque mois vos recherches d'emploi à l'ORP (issues de vos courriers, courriels, visites, téléphones).
- > Envoyer chaque mois votre formulaire "Indications de la personne assurée".

Pour profiter de ces services en ligne, vous devez:

- > Obtenir votre login d'accès sur « Info Enregistrement » dans le menu de navigation de Job-Room.ch et suivre les instructions.
- > Choisir vos options dans le menu de gauche : «Chercher emploi» pour consulter les offres ; «Recherches d'emploi» ou
- «Dossier de candidature» pour envoyer vos documents à l'ORP.

Votre conseiller en personnel se tient à votre disposition en cas de questions.

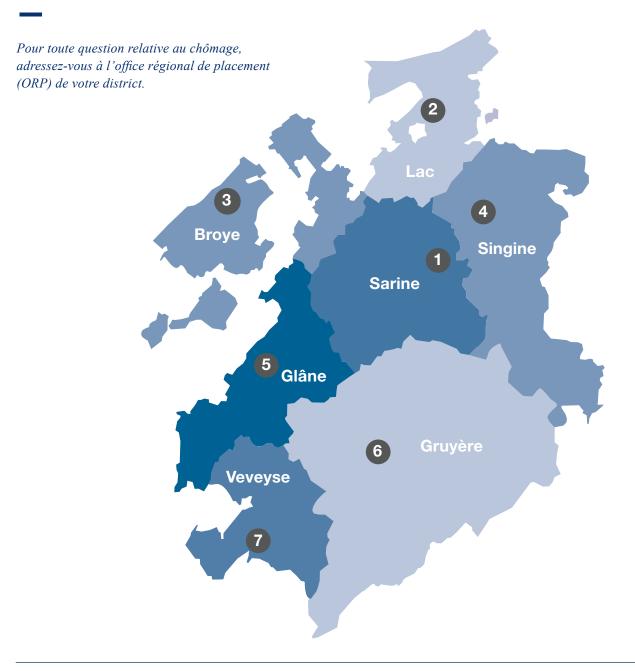
Le masculin est utilisé sans discrimination pour alléger le texte.







Quel ORP contacter?



- ORP Centre, District Sarine
 Rte des Arsenaux 15
 1700 Fribourg
 T +41 26 305 96 06
 orf@fr.ch
- 2 ORP Nord, District Lac Alte Freiburgstrasse 21 3280 **Morat** T +41 26 305 96 17 orm@fr.ch
- 3 ORP Nord, District Broye Rue Saint-Laurent 5 1470 **Estavayer-le-Lac** T +41 26 305 96 18 ore@fr.ch

- ORP Nord, District Singine Halta 40
 3186 Guin
 T+ 41 26 305 96 15 ord@fr.ch
- ORP Sud, District Glâne Place St-Jacques 61 1680 **Romont** T +41 26 305 96 13 orr@fr.ch
- ORP Sud, District Gruyère
 Rte de Riaz 18
 1630 Bulle 2
 T +41 26 305 96 10
 orb@fr.ch
- ORP Sud, District Veveyse Rte de Vevey 25 1618 Châtel-St-Denis T +41 26 305 96 12 orc@fr.ch

Pour plus d'informations www.fr.ch/spe

